



PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ D'HUBERDEAU
MRC DES LAURENTIDES

A la session régulière du Conseil de la Municipalité d'Huberdeau tenue le quatrième jour du mois de novembre 2014 à 19hres au 101, rue du Pont, Huberdeau. À laquelle est présente Madame Évelyne Charbonneau, mairesse et les conseillers (ères) Messieurs et Mesdames: Louis Laurier, Jean-François Perrier, Gabriel Dagenais, Émilie Martel, Julie Thibodeau et Danielle Hébert.

Formant tous quorum sous la présidence de Mme Évelyne Charbonneau, mairesse.

Madame Guylaine Maurice, directrice générale/secrétaire-trésorière, est aussi présente.

OUVERTURE DE LA SESSION

Mme Évelyne Charbonneau, mairesse, constate le quorum à 19h00, déclare la séance ouverte et soumet l'ordre du jour aux membres du conseil.

Ouverture de la session.

- 1) Adoption de l'ordre du jour.
- 2) Ratification du procès-verbal de la session ordinaire du 7 octobre et de la session extraordinaire du 28 octobre 2014.
- 3) Ratification des déboursés.

AFFAIRES COMMENCÉES :

- 4) Appel d'offres sur invitation, entretien des aménagements paysagers 2015, 2016 et 2017.
- 5) Travaux de rénovation à l'hôtel de ville.
- 6) Adoption d'une nouvelle politique de location des salles 10-2014 et annulation de la politique 04-2012 concernant le traitement des demandes de photocopies, de location de salle et de subvention.
- 7) Projet Banque de terres.

AFFAIRES NOUVELLES :

- 8) Correspondance.
 - Rapport de la Sûreté du Québec septembre 2014.
 - Communiqué de presse de la MRC des Laurentides/regroupement des services de sécurité incendie sur son territoire.
 - Facturation service Sûreté du Québec 2015 : 81 535\$
- 9) Adoption du règlement 296-14 modifiant le règlement numéro 250-10 établissant la tarification pour services municipaux.
- 10) Démission de Mme Suzanne Fortin en tant que responsable et bénévole de la bibliothèque.
- 11) Demande de fonds pour soutenir la réussite éducative des enfants de l'école primaire l'Arc-en-ciel d'Huberdeau / projet : la chorale des générations.
- 12) Autorisation signature procès-verbal de bornage et acte de consentement à un bornage conventionnel, rue du Pont avec Laurian Trudel et Lisette Marceau.
- 13) Résolution pour une demande d'entraide automatique de jour en protection contre l'incendie de la municipalité d'Amherst.
- 14) Demande d'aide financière d'opération Nez rouge.
- 15) Demande de Fusion'Air installation de panneaux passage de chevaux.
- 16) Demande de support financier du Carnaval des 4 villages (500\$).
- 17) Renouvellement de l'adhésion à la FQM.
- 18) Demande de remboursement des frais pour non-résident (activités sportives).
- 19) Dépôt du rapport du maire.
- 20) Dépôt du rapport prévisionnel.
- 21) Affectation du surplus pour défrayer les dépenses relatives à la construction du puits.
- 22) Dépôt de la liste des personnes endettées envers la municipalité.

- 23) Nomination d'un pro-maire.
- 24) Approbation du calendrier des séances du conseil pour l'année 2015.
- 25) Adhésion Société des Élus des Laurentides.
- 26) Appel d'offres vérification 2015/2016/2017.
- 27) Formation « Atelier de perfectionnement sur le règlement Q-2, r.22, (265\$ plus taxes/2).
- 28) Appui au projet de construction de la Coopérative de solidarité de santé de la Vallée des Lacs.
- 29) Varia : a) Guignolée 2014.
b) Remerciement halloween.
- 30) Période de questions.
- 31) Levée de la session.

RÉSOLUTION 245-14
ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par M. le conseiller Louis Laurier et résolu;

Que l'ordre du jour soit adopté tel que modifié, ajout au point varia des points a) et b).

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

RÉSOLUTION 246-14
RATIFICATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SESSION ORDINAIRE DU 7 OCTOBRE ET DE LA SESSION EXTRAORDINAIRE DU 28 OCTOBRE 2014

Il est proposé par Mme la conseillère Émilie Martel et résolu;

Que la secrétaire soit exempte de la lecture du procès-verbal de la session ordinaire du 7 octobre et de la session extraordinaire du 28 octobre 2014, les membres du conseil déclarant en avoir pris connaissance et renonçant à la lecture.

De plus que les procès-verbaux du 7 octobre et du 28 octobre 2014 soient adoptés tel que rédigés.

Résolutions 220-14 à 244-14 inclusivement.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

RÉSOLUTION 247-14
RATIFICATION DES DÉBOURSÉS

La secrétaire soumet au conseil pour examen et considération les comptes suivants :

Chèques numéros 6312 à 6369 inclusivement pour un montant de 61 802.78 \$ et des comptes à payer au 04/11/2014 au montant de 17 572.58 \$, ainsi que les chèques de salaire numéros 2577 à 2620 inclusivement pour un montant de 17 695.24 \$.

Il est proposé par M. le conseiller Jean-Francois Perrier et résolu.

Que le conseil ratifie les déboursés tels que présentés.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

Je soussignée, certifie qu'il y a des crédits suffisants pour les fins auxquelles les dépenses ci-haut décrites ont été projetées.

Karine Maurice-Trudel
Directrice générale/secrétaire-trésorière adjointe.

RÉSOLUTION 248-14**APPEL D'OFFRES SUR INVITATION, ENTRETIEN DES AMÉNAGEMENTS PAYSAGERS 2015, 2016 ET 2017**

ATTENDU QU'en date du 4 septembre 2014, un appel d'offres sur invitation a été faite auprès de trois fournisseurs, pour le contrat d'entretien des aménagements paysagers pour les années 2015, 2016 et 2017;

ATTENDU QUE suite à cet appel d'offres, 2 soumissions ont été reçues;

ATTENDU QUE l'octroi du contrat est accordé en fonction du cumulatif des trois années;

ATTENDU QU' afin de réduire les coûts le conseil entend accorder le contrat que pour l'entretien du Parc Ghislaine-et-Frédéric-Back;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par Mme la conseillère Émilie Martel et résolu;

Que le contrat d'entretien des aménagements paysagers du Parc Ghislaine-et-Frédéric-Back, soit accordé au plus bas soumissionnaire, soit : Marie-Ève Millette au coût de 12 270.00\$ pour les trois années.

Soumissionnaires :

NOM :	ANNÉE / PRIX	CUMULATIF 3 ANS
Marie-Ève Millette	2015 : 6 120.00\$	12 270.00\$ pas de taxes
	2016 : 3 300.00\$	
	2017 : 3 300.00\$	
Charles Provost	2015 : 5 680.00 \$	14 040.00\$ plus taxes
	2016 : 4 180.00\$	
	2017 : 4 180.00\$	

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

RÉSOLUTION 249-14**OCTROI D'UN MANDAT/ESTIMATION DES TRAVAUX DE RÉNOVATION HÔTEL DE VILLE**

ATTENDU QUE nous avons obtenu confirmation de l'agence de développement économique du Canada pour les régions du Québec du versement d'une contribution non remboursable maximale de 100 000\$ pour des travaux de rénovation de la salle communautaire;

ATTENDU QUE la demande d'aide financière déposée dans le cadre du programme d'infrastructures Québec-Municipalités pour un montant de 672 332\$ pour des travaux de rénovation à l'hôtel de ville a été refusée;

ATTENDU QU'étant donné ce fait nous devons réévaluer notre projet à la baisse;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme la conseillère Danielle Hébert et résolu.

Que le conseil autorise l'octroi d'un mandat à Construction Stéphane Dagenais pour la préparation d'une estimation des coûts pour la rénovation de la salle communautaire incluant : le plancher, les toilettes, la cuisine, la toiture et le recouvrement extérieur.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

RÉSOLUTION 250-14

ADOPTION DE LA POLITIQUE DE LOCATION DE SALLES 10-2014 ET ABOLITION DE LA POLITIQUE 04-2012 CONCERNANT LE TRAITEMENT DES DEMANDES DE PHOTOCOPIES, DE LOCATION DE SALLE ET DE SUBVENTION

ATTENDU QUE le conseil désire mettre en place une nouvelle politique de location de salles afin de simplifier la gestion des locations et favoriser un traitement équitable et uniforme des demandes;

ATTENDU QUE cette politique abolira la politique 04-2012 et viendra mieux définir les critères d'admissibilité, la responsabilité du locataire, les conditions de location, les paramètres tarifaires et les directives pour la location de salles;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par Mme la conseillère Émilie Martel et résolu.

Que la politique numéro 10-2014, relative à la location de salles est adoptée et que la politique numéro 04-2012 concernant le traitement des demandes de photocopies, de location de salle et de subvention soit abolie.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

RÉSOLUTION 251-14

PROJET BANQUE DE TERRES

CONSIDÉRANT QUE la MRC des Laurentides a accepté, le 17 avril 2014 à la séance ordinaire du conseil des maires, le Plan de développement de la zone agricole (PDZA) (rés. 2014.04.6089);

CONSIDÉRANT QUE le plan d'action du PDZA propose notamment comme projet la « création d'une banque de terres »;

CONSIDÉRANT QUE ce projet est considéré comme prioritaire par le Comité consultatif agricole (CCA) et par la section locale de l'UPA Laurentides-Pays-d'en-Haut;

CONSIDÉRANT QUE ce projet s'intègre au Schéma d'aménagement et de développement de la MRC Laurentides ainsi qu'au Plan conjoint MRC-CLD des Laurentides 2011-2015;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité d'Huberdeau possède un territoire agricole et que sa participation au projet Banque de terres pourrait permettre de dynamiser le secteur agricole de la MRC, de diversifier et soutenir ses activités économiques et de valoriser des terres qui, dans certains cas, sont présentement sous-utilisées;

CONSIDÉRANT QUE les objectifs du projet sont de :

- Valoriser les terres sous-utilisées sur le territoire et assurer le maintien de la fonction agricole des terres en zone verte;
- Favoriser l'accessibilité à des terres de plus petite envergure pour des projets agricoles;
- Soutenir le maintien et la création de nouvelles entreprises agricoles et de nouveaux produits;
- Renforcer les réseaux d'échanges, d'informations et de soutien entre agriculteurs et intervenants;

Et que ces objectifs contribuent à contrer les problématiques de l'occupation dynamique du territoire, d'attraction de jeunes familles et d'aide à la relève.

CONSIDÉRANT QUE les élus des municipalités suivantes ayant un territoire agricole soit Arundel, Brébeuf, Labelle, La Conception, La Minerve, Montcalm et Mont-Tremblant, ont démontré leur intérêt pour un tel projet, ont accepté de s'engager financièrement et ont mandaté le CLD des Laurentides afin que ce dernier agissent comme promoteur en leur nom;

CONSIDÉRANT QUE le CLD des Laurentides a démontré son intérêt et accepte d'agir comme promoteur de ce projet;

CONSIDÉRANT QUE le projet qui est proposé se déroule sur 3 ans et prévoit un budget total de 19 000\$;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par Mme la conseillère Émilie Martel et résolu.

Que le conseil municipal appui le projet de la création d'une Banque de terres sur le territoire de la MRC des Laurentides;

Qu'il mandate le CLD des Laurentides à agir comme promoteur et porteur de la demande de 15 000\$ au Pacte rural au nom des municipalités pour la réalisation de ce projet;

Que la municipalité de Huberdeau autorise, conditionnellement à l'obtention du financement, la directrice générale à déboursier un montant équivalent à la mise de fonds exigée par le volet régional du Pacte rural qui sera divisée à part égale entre les municipalités participantes au projet de Banque de terres. Montant qui ne pourra pas être dépassé même si le projet s'avère plus coûteux, le CLD assumant ce risque.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

RÉSOLUTION 252-14

ADOPTION DU RÈGLEMENT 296-14 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 250-10 ÉTABLISSANT LA TARIFICATION POUR SERVICES MUNICIPAUX

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la municipalité d'Huberdeau a adopté en date du 13 janvier 2010, le règlement 250-10 établissant la tarification pour services municipaux;

CONSIDÉRANT QUE le conseil désire apporter une modification à cette réglementation;

CONSIDÉRANT QU' un avis de motion a été régulièrement donné lors de la séance du conseil tenu le 7 octobre 2014;

CONSIDÉRANT QU'une copie du présent règlement a été remise aux membres du conseil au plus tard deux jours juridiques avant la présente séance, que tous les membres présents déclarent avoir lu le règlement et qu'ils renoncent à sa lecture ;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par M. le conseiller Gabriel Dagenais et résolu qu'il est ordonné, statué et décrété par le présent règlement numéro 296-14 de la Municipalité de Huberdeau ce qui suit :

ARTICLE 1 :

L'article 2 tarification, est modifié de la façon suivante :

Par le remplacement de la section 1 « Administration » du tableau de tarification par le suivant :

SECTION 1 : ADMINISTRATION	
1. Assermentation	
1.1 Résident	Gratuit
1.2 Non résident	5\$
2. Célébration d'un mariage civil ou d'une union civile	275\$
3. Frais pour chèque refusé ou autre paiement retourné	15\$
4. Location de salles	Selon la politique numéro 10-2014
5. Photocopies	
5.1 Demande faite par un citoyen	Document municipal : tel que défini par la <i>Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels</i> . Document personnel : 1\$ par page
5.2 Demande provenant d'un OSBL	Sont ceux prescrits pour la reproduction d'une page provenant d'un photocopieur (peu importe la

	nature du document) tel que défini selon la <i>Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels</i> .
--	--

ARTICLE 2 :

Le présent règlement entrera en vigueur selon la loi.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

RÉSOLUTION 253-14

DÉMISSION DE MME SUZANNE FORTIN EN TANT QUE RESPONSABLE ET BÉNÉVOLE DE LA BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE

Il est proposé par M. le conseiller Louis Laurier et résolu;

Que la démission de Mme Suzanne Fortin en tant que responsable et bénévole de la bibliothèque municipale d'Huberdeau soit acceptée et qu'une lettre de remerciement soit transmise à celle-ci afin de la remercier pour sa précieuse collaboration et son dévouement.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

RÉSOLUTION 254-14

DEMANDE DE FONDS POUR SOUTENIR LA RÉUSSITE ÉDUCATIVE DES ENFANTS DE L'ÉCOLE PRIMAIRE L'ARC-EN-CIEL D'HUBERDEAU/PROJET : LA CHORALE DES GÉNÉRATIONS

Il est proposé par M. le conseiller Gabriel Dagenais et résolu ;

Que suite à la demande reçue de la Fondation de l'école primaire l'Arc-en-Ciel d'Huberdeau afin d'obtenir une aide financière pour soutenir la réussite éducative des enfants de l'école primaire l'Arc-en-ciel d'Huberdeau (Projet : La chorale des générations), que cette demande soit refusée, la municipalité ne disposant du budget nécessaire et le conseil jugeant cette responsabilité du ressort de la commission scolaire.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

RÉSOLUTION 255-14

AUTORISATION SIGNATURE DU PROCÈS-VERBAL DE BORNAGE ET ACTE DE CONSENTEMENT À UN BORNAGE CONVENTIONNEL

Il est proposé par M. le conseiller Louis Laurier et résolu.

Qu'autorisation soit donnée à la directrice générale et à la mairesse de signer le procès-verbal de bornage et l'acte de consentement à un bornage conventionnel concernant une partie de la rue du Pont, tel que démontré sur le plan 22932, préparé par M. Dany Maltais, dossier 7303.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

RÉSOLUTION 256-14

DEMANDE D'ENTRAIDE AUTOMATIQUE DE JOUR EN PROTECTION CONTRE L'INCENDIE AVEC HUBERDEAU-MONTCALM

ATTENDU QUE la Municipalité d'Amherst désire obtenir un service d'entraide automatique pour le secteur Rockway Valley, avec le service incendie commun Huberdeau-Montcalm pour les feux confirmés de bâtiments du lundi au vendredi de 8h00 à 18h00;

ATTENDU QUE M. Yves Duval, directeur du service incendie d'Amherst, nous a fait parvenir une proposition d'entente en date du 28 octobre 2014;

ATTENDU QUE cette proposition implique que le service d'incendie d'Amherst (caserne de St-Rémi) interviendrait de façon systématique (en tout temps) advenant un incendie de bâtiment à Rockway Valley entre 6h00 et 18h00 et que le service d'incendie Huberdeau-Montcalm (caserne d'Huberdeau) ferait de même;

ATTENDU le peu de secteur à couvrir à Rockway Valley par le service incendie Huberdeau-Montcalm et le peu d'intervention incendie sur l'ensemble du territoire;

ATTENDU QUE présentement les services de la caserne d'Amherst ne sont pas systématique requis;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme la conseillère Émilie Martel et résolu.

Que le conseil est d'accord pour offrir une entraide automatique à la Municipalité d'Amherst, en fonction de l'entente intermunicipale déjà établi par la MRC des Laurentides.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

RÉSOLUTION 257-14

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE D'OPÉRATION NEZ ROUGE

Il est proposé par Mme la conseillère Danielle Hébert et résolu.

Qu'un montant de 200.00\$ soit octroyé à Opération Nez Rouge en guise de soutien financier pour la réalisation d'Opération Nez Rouge 2014.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

RÉSOLUTION 258-14

DEMANDE DE FUSION'AIR INSTALLATION DE PANNEAUX DE CIRCULATION DE CHEVAUX

ATTENDU QUE l'Académie équestre Fusion'air nous a fait parvenir une demande pour l'installation de panneaux de circulation avertissant les automobilistes du passage de chevaux;

ATTENDU QUE ces panneaux sont requis pour l'exploitation du commerce et assurer la sécurité des clients de l'Académie;

ATTENDU QUE par le passé nous avons traité des demandes similaires et que les demandeurs ont assumés le coût desdits panneaux, du matériel et de l'installation;

EN CONSÉQUENCES, il est proposé par Mme la conseillère Julie Thibodeau et résolu.

Qu'autorisation soit donné à l'Académie équestre Fusion'air de faire l'installation de deux panneaux annonçant le passage de chevaux, soit un de chaque côté de la ferme (bas de la côte à l'intersection du chemin du Lac-Blanc et en haut de la côte à l'intersection du chemin Gagnon). L'Académie devra assumer le coût des panneaux, du matériel et de l'installation.

Avant de procéder à l'installation, l'Académie devra contacter le surintendant aux travaux municipaux pour convenir de l'endroit précis de l'installation. La municipalité advenant un bris, un vol ou tout autre incident, ne pourra être tenue responsable de ceux-ci et ne procèdera à aucun remplacement.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

RÉSOLUTION 259-14
DEMANDE DE SUPPORT FINANCIER DU CARNAVAL DES 4 VILLAGES

Il est proposé par Mme la conseillère Julie Thibodeau et résolu.

Que la demande de support financier reçue du Carnaval des 4 Villages pour l'édition 2015, soit refusée, étant donné les contraintes budgétaires et le peu de participation des organismes d'Huberdeau.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

RÉSOLUTION 260-14
RENOUVELLEMENT DE L'ADHÉSION À LA FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS

Il est proposé par Mme la conseillère Danielle Hébert et résolu.

Que le conseil autorise le renouvellement de l'adhésion à la Fédération Québécoise des Municipalités pour l'année 2015 au coût de 1 014.70\$ taxes incluses.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

RÉSOLUTION 261-14
DEMANDE DE REMBOURSEMENT DES FRAIS POUR NON-RÉSIDENT (ACTIVITÉS SPORTIVES)

Il est proposé par Mme la conseillère Julie Thibodeau et résolu.

Que la demande reçue de Mme Mélanie Brasseur et M. Serge-Alexandre Bouchard, afin d'obtenir le remboursement des frais de non-résident chargé par la ville de Mont-Tremblant lors de l'inscription à certaines activités sportives se déroulant sur leur territoire, soit refusée pour l'année 2014, la municipalité ne disposant pas du budget nécessaire.

Pour ce qui est des années subséquentes la municipalité étudiée présente la possibilité de financer ce genre de demande autrement que par le budget municipal.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

RÉSOLUTION 262-14
DÉPÔT DU RAPPORT DU MAIRE

Il est proposé par Mme la conseillère Émilie Martel et résolu.

Que conformément à la loi, madame Évelyne Charbonneau, mairesse, fait dépôt du rapport du maire sur la situation financière de la municipalité, lequel doit être déposé au moins 4 semaines avant l'adoption du budget, celui-ci devant être adopté lors d'une séance extraordinaire du conseil qui aura lieu à la mi-décembre 2014. Le conseil autorise l'envoi du présent rapport sous forme de circulaire postal sur l'ensemble du territoire municipal.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

RÉSOLUTION 263-14
DÉPÔT DU RAPPORT PRÉVISIONNEL

Il est proposé par M. le conseiller Louis Laurier et résolu.

Que Mme Guylaine Maurice, directrice générale/secrétaire-trésorière, fait dépôt du rapport prévisionnel pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2014, lequel a été préparé par Mme Karine Maurice-Trudel, directrice générale/secrétaire-trésorière adjointe, le conseil accepte ledit rapport tel que déposé.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

RÉSOLUTION 264-14
AFFECTATION DU SURPLUS POUR DÉFRAYER LES DÉPENSES RELATIVES À LA CONSTRUCTION DU PUIITS/ÉCOCENTRE

Il est proposé par M. le conseiller Louis Laurier et résolu.

Qu'afin de défrayer les dépenses relatives à la construction du puits située à l'écocentre, le conseil autorise l'affectation à même le surplus accumulé des sommes nécessaires pour couvrir la dépense.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

RÉSOLUTION 265-14
DÉPÔT DE LA LISTE DES PERSONNES ENDETTÉES ENVERS LA MUNICIPALITÉ

Tel que prévu par la loi la directrice générale/secrétaire-trésorière soumet au conseil la liste des personnes endettées envers la municipalité.

Il est proposé par Mme la conseillère Danielle Hébert et résolu.

Que le conseil accepte la liste telle que déposée et qu'il n'entend pas entreprendre de procédures pour perception de taxes autres que celles déjà autorisées.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

RÉSOLUTION 266-14
NOMINATION D'UN NOUVEAU MAIRE SUPPLÉANT

Il est proposé par M. le conseiller Gabriel Dagenais et résolu.

Que Mme Julie Thibodeau, conseillère, soit nommée mairesse suppléante en remplacement de M. Gabriel Dagenais. Elle pourra siéger au conseil de la MRC des Laurentides advenant que Mme Évelyne Charbonneau, mairesse ne puisse y assister.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

RÉSOLUTION 267-14
APPROBATION DU CALENDRIER DES SÉANCES DU CONSEIL POUR L'ANNÉE 2015

CONSIDÉRANT QUE l'article 148 du code municipal du Québec prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. la conseillère Émilie Martel et résolu.

Que le calendrier ci-après décrit soit adopté relativement à la tenue des séances du conseil municipal pour l'année 2015, qui se tiendront le premier mardi de chaque mois, le tout à compter de 19 heures, à la salle du conseil sise au 101, rue du Pont, Huberdeau.

CALENDRIER DES SÉANCES ORDINAIRES 2015

MOIS	JOUR	DATE
Janvier	Mardi	6
Février	Mardi	3
Mars	Mardi	3
Avril	Mardi	7
Mai	Mardi	5
Juin	Mardi	2
Juillet	Mardi	7
Août	Mardi	4
Septembre	Mardi	1
Octobre	Mardi	6
Novembre	Mardi	3
Décembre	Mardi	1

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

RÉSOLUTION 268-14 **ADHÉSION À LA SOCIÉTÉ DES ÉLUS DES LAURENTIDES**

CONSIDÉRANT la création de la Société des Élus des Laurentides, organisme mise en place grâce à une contribution du Pacte rural et dont la mission est de favoriser le développement des compétences et des connaissances des personnes œuvrant dans le milieu municipal sur le territoire de la MRC des Laurentides ainsi que de mettre en valeur les bonnes pratiques du milieu;

CONSIDÉRANT QUE la contribution du Pacte rural donne droit à tous les élus d'être membre sans frais pour la première année.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Louis Laurier et résolu;

Que le conseil autorise pour l'année 2014, l'adhésion des membres du conseil et de la directrice générale à la Société des Élus des Laurentides, ainsi que la transmission par la directrice générale des formulaires d'adhésion à l'organisme dès qu'ils auront été complétés par l'élu.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

RÉSOLUTION 269-14 **APPEL D'OFFRES DE SERVICES VÉRIFICATION 2015/2016/2017**

Il est proposé par M. le conseiller Louis Laurier et résolu.

Qu'un appel d'offres de services sur invitation soit fait pour l'audit des livres de la Municipalité d'Huberdeau, la préparation du rapport financier, la production des déclarations annuelles de revenus ainsi que la préparation de la reddition de compte annuelle relative au programme d'aide à l'entretien du réseau routier local pour les années 2015/2016 et 2017.

L'octroi du contrat sera fait en fonction du cumulatif des trois années.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

RÉSOLUTION 270-14
INSCRIPTION À LA FORMATION « ATELIER DE PERFECTIONNEMENT SUR LE RÈGLEMENT Q-2, R. 22 »

Il est proposé par M. le conseiller Louis Laurier et résolu.

Que le conseil autorise l'inscription de l'officier municipal en bâtiment et en environnement à la formation « Atelier de perfectionnement sur le règlement Q-2, R.22 devant se tenir le 2 décembre prochain à Mont-Tremblant sous réserve de l'approbation de la municipalité d'Amherst, qui est responsable de l'inscription. Autorisation est également donnée à la directrice générale de procéder au remboursement (50%) des frais d'inscription et de déplacement sur réception d'une facture de la Municipalité d'Amherst.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

RÉSOLUTION 271-14
APPUI AU PROJET DE CONSTRUCTION DE LA COOPÉRATIVE DE SOLIDARITÉ DE SANTÉ DE LA VALLÉE DES LACS

CONSIDÉRANT QUE le projet de construction d'une coopérative de solidarité de santé à Montcalm permettra d'offrir des services élargis de santé bilingues à proximité en complémentarité avec les services offerts actuellement dans la région;

CONSIDÉRANT QUE l'approche privilégiée sera la pratique de la médecine basée sur la prévention et la promotion de la santé tout en assurant des services curatifs de qualité en réponse aux besoins et aux réalités locales;

CONSIDÉRANT QUE le projet vise à favoriser l'accessibilité aux soins de santé de première ligne et d'autres soins professionnels bilingues en provenance d'Arundel, d'Huberdeau, de Montcalm, de Barkmere, d'Harrington, de Lac-des-Seize-Îles et d'Amherst;

CONSIDÉRANT QUE le projet offre une alternative communautaire ayant pour objectifs de garder les aînés dans la région et attirer de jeunes familles;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Louis Laurier et résolu.

Que le conseil de la municipalité d'Huberdeau appuie le projet de construction d'une clinique de santé à Montcalm.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

RÉSOLUTION 272-14
LEVÉE DE LA SESSION

Il est proposé par M. le conseiller Louis Laurier et résolu;

Que la session soit levée, il est 21h17.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

Guyline Maurice,
Directrice générale/secrétaire-trésorière.

Je, Évelyne Charbonneau, mairesse, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Évelyne Charbonneau,
Mairesse.